

Je gère une écurie

Vous gérez une écurie ? Vous jouez un rôle central dans l'enregistrement obligatoire des chevaux. Si vous n'êtes pas encore annoncé, vous devez vous annoncer de suite auprès du service cantonal compétent et détenir chez vous les passeports équins des chevaux de votre écurie.



S'annoncer auprès du service cantonal

Vous avez une écurie, vous êtes donc détenteur de chevaux. Que ces chevaux soient à vous ou seulement en pension chez vous, vous devez être enregistré auprès du service cantonal compétent. Lorsque vous êtes enregistré, vous recevez chaque année au printemps le formulaire de recensement coordonné des données agricoles dans lequel vous indiquez le nombre de chevaux. Si vous n'avez jamais reçu un tel formulaire, c'est que vous n'êtes pas encore annoncé. Faites-le sans attendre.

[Offices cantonaux de coordination](#)



Conserver les passeports équins

Dès le 1er janvier 2011, tous les équidés doivent être notifiés à la banque de donnée sur le trafic des animaux, la BDTA, et posséder un passeport équin. C'est le propriétaire des chevaux qui doit annoncer ses animaux et commander le passeport équin. Par contre, le passeport doit être conservé auprès du cheval (dans les dossiers de l'écurie, donc). Ainsi, que vos chevaux vous appartiennent ou qu'ils soient en pension chez vous, à partir du 1er janvier 2011, vous devez posséder un passeport équin pour chaque cheval de votre écurie – des dispositions transitoires sont prévues pour les chevaux nés avant le 1er janvier 2011.

[Cheval né avant 2011](#)



Vous avez des chevaux en pension ? Informez les propriétaires!

Vous avez des chevaux en pension dans votre écurie ? Vérifiez bien que les propriétaires de ces chevaux soient bien informés de leurs devoirs et que les chevaux que vous hébergez soient en règle. Vous jouez un rôle important ! Vous trouverez toutes les informations utiles aux propriétaires de chevaux ici pour les chevaux nés avant le 1er janvier 2011 et là pour les poulains qui naîtront après le 1er janvier 2011.